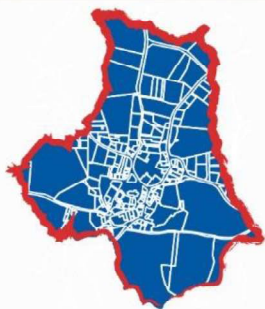


PLU

Plan Local d'Urbanisme

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Juillet 2026



PRESCRIPTION

Délibération du Conseil Municipal du 14 mars 2024

ARRET DU PROJET

Délibération du Conseil Municipal du

APPROBATION DU PROJET

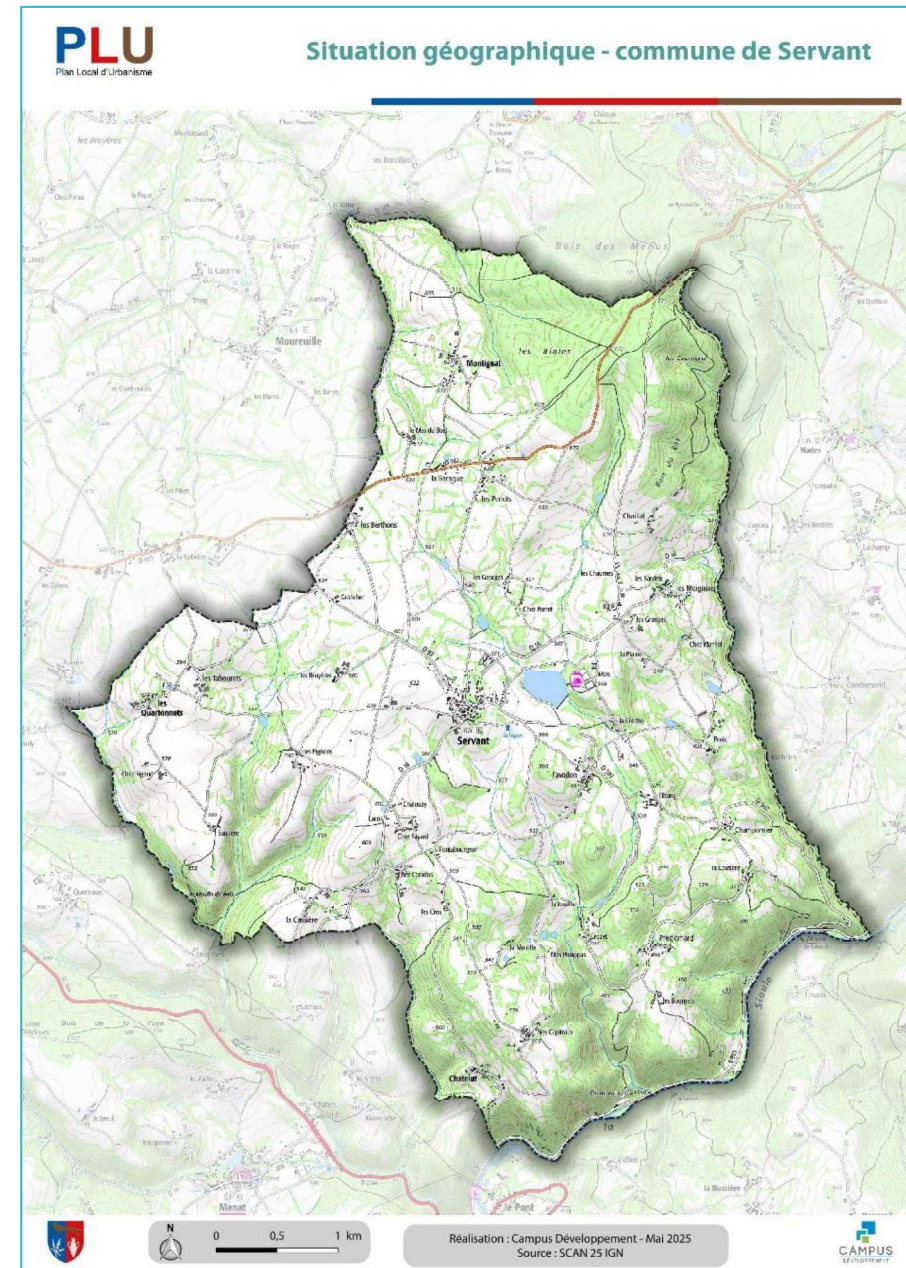
Délibération du Conseil Municipal du



- 01** Préambule – Contexte territorial et réglementaire
- 02** Orientations stratégiques et objectifs
- 03** Annexe : scénarios de développement

01 – Préambule – contexte réglementaire et territorial

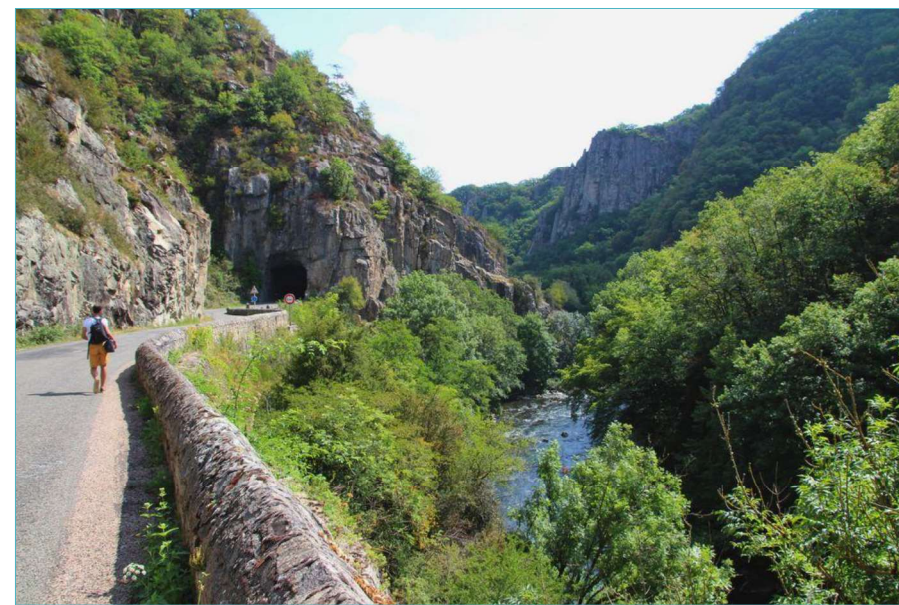
- ❑ Située en limite Nord du Puy-de-Dôme, la commune de Servant est située à 10 minutes du pôle de Saint-Eloy et à 30 minutes de la commune de Gannat à l'Est. **Servant accueille aujourd'hui 559 habitants** (données INSEE 2022) sur une **surface de 2 660 ha**.
- ❑ **Servant est membre de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy** (16 589 habitants répartis sur 34 communes) et est également adhérente au SMAD des Combrailles, **structure porteuse du SCoT**.
- ❑ Sur un plan urbanistique, la **commune est soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU)** et n'a **jamais été couverte par un document d'urbanisme**.
- ❑ En termes d'accessibilité, la commune est **desservie principalement par la D2144 et la D998** qui permettent de rejoindre l'autoroute A71 et notamment la métropole clermontoise. Un réseau d'axes routiers départementaux maille le territoire communal.
- ❑ La démarche de PLU a été lancée dans une **logique globale de planification** du développement communal, en **prenant notamment en compte le projet « EMILI » de mine de lithium à Échassières** et ses **potentialités sur le territoire**.



- ❑ Servant est une **commune rurale à vocation résidentielle**, inscrite dans la **dynamique du bassin de vie de Saint-Éloy-les-Mines** et **ouverte vers les autres communes importantes** (Gannat, Montmarault, la métropole clermontoise...).
- ❑ Sur un plan démographique, la commune connaît une **croissance démographique modérée depuis le début du 21^{ème} siècle** portée par un **solde migratoire positif**. Cette attractivité se traduit par une **majorité de résidences principales** (environ 60 %) et une légère progression des résidences secondaires, témoignant de **l'intérêt croissant pour le cadre de vie** offert par Servant.
- ❑ Sur un plan économique, **l'activité agricole demeure un pilier du territoire**, avec 25 exploitations agricoles principalement tournées vers **l'élevage bovin allaitant**. À proximité, le **projet EMILI de mine de lithium** constitue une **perspective de développement** susceptible de renforcer l'économie locale et de diversifier les opportunités d'emploi.
- ❑ L'attractivité de Servant s'appuie également sur un **environnement naturel exceptionnel** : les Gorges de la Sioule et la Forêt des Colettes forment un **cadre préservé, valorisé par des équipements touristiques et de loisirs** tels que le **plan d'eau**, le **camping municipal** et la **base de loisirs**. Le territoire communal est en grande partie concerné par des espaces à forte valeur écologique, notamment quatre ZNIEFF de type 1 et un site Natura 2000.



Plan d'eau et bourg de Servant - ©Campus Développement



Gorges de la Sioule - ©Rives de Rêve

Les étapes du projet

01

OBSERVER le territoire

LE DIAGNOSTIC

Permet de faire un état des lieux du territoire sous tous ses angles (habitat, équipement, patrimoine, économie, déplacements, environnement...) afin de mettre en lumière les enjeux du territoire.

02

CHOISIR un cap

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Exprime une vision stratégique du développement du territoire.

03

DEFINIR des Règles

LA TRADUCTION REGLEMENTAIRE

Détermine où et comment construire sur la commune, en définissant pour chaque secteur, les règles de construction applicables.

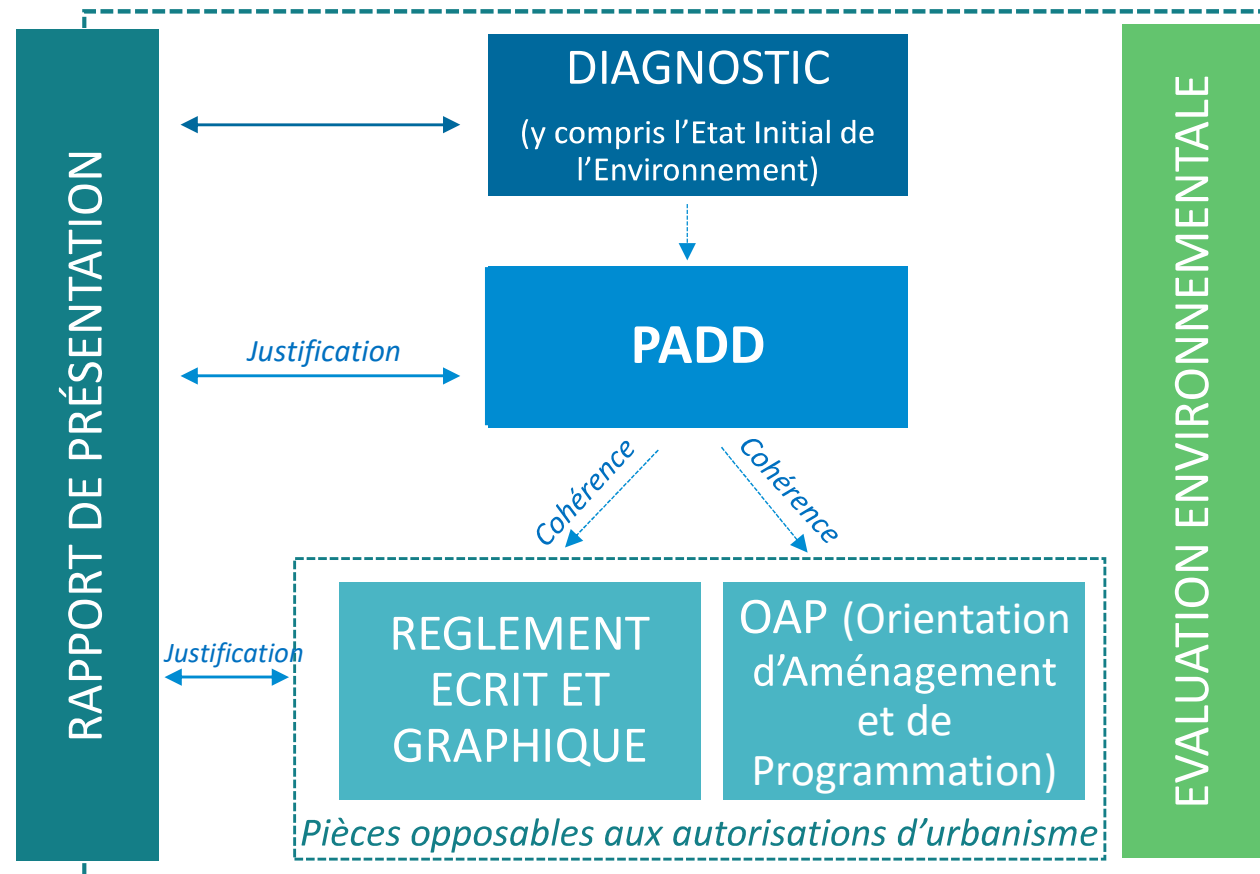
04

VALIDER le projet

LA VALIDATION

L'approbation définitive du PLU par le Conseil Municipal intervient après consultation des Personnes Publiques Associées (Etat, Département, Chambres consulaires...) et enquête publique.

□ Rappel des étapes et du contenu du PLU



❑ **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est un document stratégique pour le PLU.** Il a été introduit par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 et modifié notamment par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, ainsi que par la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014.

❑ **Il constitue la clef de voûte du dossier de PLU;** il est le cadre de référence et le guide nécessaire à la conduite des opérations d'aménagement qui répondent aux besoins et aux enjeux de la commune.

Il est également l'expression d'un projet politique global, s'inspirant de préoccupations d'ordre social, économique et environnemental. Il doit respecter les objectifs généraux dont les principes d'équilibre et de durabilité exposés à l'article L.101-2 du Code de l'Urbanisme, et s'inscrit aussi avec l'ensemble du PLU dans la hiérarchie des normes du code de l'urbanisme.

La commune de Servant étant située en zone de Montagne, le PLU doit prendre en compte les dispositions de la Loi Montagne.

❑ **Le PADD définit** (Article L.151-5 du Code de l'Urbanisme) :

- « 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- 2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. [...]
- ...Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.
- Il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés. Pour ce faire, il tient compte de la capacité à mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés pendant la durée comprise entre l'élaboration, la révision ou la modification du plan local d'urbanisme et l'analyse prévue à l'article L.153-27 ». [...]

❑ Ce projet de PADD s'inscrit notamment dans le cadre de la stratégie de **plusieurs documents supra-communautaires**. En application de l'article L131-4 du Code de l'Urbanisme, le PLU doit démontrer sa **compatibilité avec le SCoT**, approuvé en 2010 et **actuellement en cours de révision**. Compte tenu de l'antériorité du SCoT, il paraît nécessaire de démontrer la compatibilité avec les documents suivants :

- Le **SRADDET** Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Le **SDAGE** Loire-Bretagne et le **SAGE** Sioule ;
- Le **Schéma Régional des Carrières** Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Les servitudes d'utilité publique....

❑ Le PADD prend également en compte les **politiques engagées par la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy** dont la commune est membre, notamment le projet de territoire à l'horizon 2030.



02 – Orientations stratégiques et objectifs

- ❑ Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de Servant**, conçu pour une **période de 12 ans (2026-2037)**, repose avant tout sur **l'engagement de la commune en faveur du renforcement de son attractivité résidentielle**, en lien avec les opportunités portées par le projet de mine de lithium à Echassières.

À **proximité immédiate de Servant**, la commune d'Echassières accueille depuis le début du XX^e siècle une **activité minière, aujourd'hui en pleine mutation en lien avec le projet « EMILI »**, porté par l'entreprise Imerys. Reconnu **d'intérêt national majeur en 2024**, ce projet vise à exploiter un gisement de lithium à partir de 2030 pour répondre aux besoins croissants liés à la transition énergétique.

Avec **environ 500 emplois directs** (dont **près de 300 directement sur le site d'Echassières**) et près de 1500 emplois liés à la mine au total, ainsi qu'une **durée d'exploitation estimée à plus de 50 ans**, ce projet constitue un **levier majeur pour le développement du bassin de vie « Nord Combrailles »**.

Compte tenu de sa **proximité géographique** et de la **qualité de son cadre de vie**, la commune de **Servant** et les **communes alentours** (Moureuille, Lapeyrouse...) souhaitent **se donner les moyens d'accueillir une partie des actifs et de leurs familles**, entraînant une **dynamique démographique nouvelle** et des **besoins croissants en logements, services et équipements de proximité**.

Le PADD se doit ainsi d'anticiper ces évolutions afin **d'accompagner le territoire dans le renforcement de son attractivité résidentielle**.



Site d'Echassières - ©Projet EMILI - Imerys

- Le PADD (2026-2037) se décline plus précisément en 4 axes stratégiques, non hiérarchisés, complémentaires et indissociables :

Axe 1 : Une attractivité résidentielle à conforter

1.1 – Accueillir de nouveaux habitants permanents en produisant une offre de logements adaptée

1.2 – Promouvoir un développement urbain harmonieux et résilient qui favorise la sobriété foncière

1.3 – Préserver la vitalité de la commune en confortant l'offre de services et d'équipements de proximité, support à un cadre de vie de qualité

Axe 2 : Une attractivité économique et touristique à consolider

2.1 – Pérenniser l'activité agricole, pilier de l'activité économique et de l'emploi du territoire

2.2 – Renforcer la durabilité de l'économie touristique locale

2.3 – Soutenir l'économie présente locale, en particulier l'artisanat

Axe 3 : Un cadre de vie et un équilibre écologique à préserver

3.1 – Pérenniser les fonctionnalités des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques

3.2 – Garantir la fonctionnalité des milieux humides et aquatiques du territoire

3.3 – Préserver et valoriser le patrimoine paysager et bâti de qualité

Axe 4 : Une résilience territoriale à construire

4.1 – Construire un territoire résilient face aux risques et nuisances

4.2 – Inscrire la commune dans une trajectoire de transition énergétique

❏ AXE 1 – UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE A CONFORTER

Commune de **559 habitants**, Servant connaît depuis les années 1990 une **croissance démographique mesurée mais régulière** (+51 habitants en 32 ans), portée par un **solde migratoire positif**. Cette dynamique s'est confirmée sur la dernière décennie **(+0,57 %/an entre 2011 et 2022)**, traduisant l'attractivité résidentielle du territoire.

Dans ce cadre, la commune souhaite **maintenir son dynamisme démographique en s'appuyant sur les potentialités économiques et en termes d'emplois** du projet « EMILI » de mine de lithium à Echassières.

A travers cet axe stratégique, Servant entend ainsi **renforcer son attractivité résidentielle en s'appuyant sur la qualité de vie, l'amélioration et la diversification du parc de logements, le maintien de services et d'équipements de proximité, ainsi que la vitalité du bourg et de ses commerces.**



559
habitants (2022)



+0,57%
Taux d'évolution
annuel entre 2011
et 2022



43
Indice de
jeunesse

59,9 %
Résidences
principales

30,5%
Résidences
secondaires

9,6%
Logements
vacants



Bourg de Servant - ©Campus Développement

❏ AXE 1 – UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE A CONFORTER

- **Objectif 1.1 : Accueillir de nouveaux habitants permanents en produisant une offre de logements adaptée**
 - Privilégier un objectif de **croissance démographique raisonnée légèrement supérieur aux dynamiques observées sur la dernière décennie (+0,72 %/an)** en prévoyant l'accueil d'une **cinquantaine d'habitants supplémentaires pour atteindre 610 habitants**.
 - **Produire environ 30 nouveaux logements afin d'assurer le parcours résidentiel des habitants et l'arrivée de nouvelles populations**. Cet objectif doit permettre de **développer l'offre d'habitat permanent, pérenniser les équipements et services de proximité, notamment l'école, et de prendre en compte les opportunités liées au projet « EMILI » à Echassières**.
 - **Permettre la construction de logements neufs correspondants aux besoins des familles**, aussi bien en accession à la propriété qu'en logement locatif ;
 - **Diversifier les typologies de logements**, notamment en permettant des **formes d'habitat innovantes**, aussi bien pour les jeunes ménages que les personnes âgées (résidences d'habitat partagé), et en **développant la mixité sociale** afin de **favoriser un parcours résidentiel optimal** sur la commune ;
 - **Accompagner les projets de restructuration urbaine en cœur de bourg visant à conforter l'offre de logements locatifs (appartements) au dessus de commerces** : création d'un multiservices rural avec logement dans l'ancienne poste, projet de logement au-dessus de la boulangerie ;
 - **Favoriser la réhabilitation du parc existant et la remise sur le marché de 10 % du potentiel de logements vacants sur 12 ans** afin de se rapprocher d'une vacance dite « frictionnelle » autour de 5 %.

❏ AXE 1 – UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE A CONFORTER

- **Objectif 1.2 : Promouvoir un développement urbain harmonieux et résilient qui favorise la sobriété foncière**
 - **Maîtriser la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) à environ 2,5 ha sur la période 2026-2037 (soit 0,21 ha/an)**, en lien avec la trajectoire démographique souhaitée. Dans ce cadre, la commune souhaite **tendre vers un objectif de densité 13 à 14 logements/ha pour l'habitat** afin d'économiser les ressources foncières.
 - **Privilégier le développement résidentiel dans le bourg de Servant en favorisant l'urbanisation en connexion de la tâche urbaine**, et la **valorisation des « dents creuses »** qui constituent un potentiel foncier urbanisable non négligeable à mobiliser, notamment dans le lotissement du Buisson.
 - **Maîtriser les extensions urbaines**, notamment en direction du plan d'eau (rue de la Planelle), et **limiter l'urbanisation linéaire le long des voies et l'habitat diffus**.
 - **Assurer une insertion architecturale et paysagère de qualité** pour les nouvelles constructions en :
 - **Respectant les caractéristiques du bâti traditionnel**, tout en permettant l'utilisation de matériaux différents voire plus contemporains ;
 - **Développant la verticalité** (maisons en R+1 avec moins d'emprise au sol par rapport au plain-pied) et en proposant des **formes compactes** favorisant une architecture bioclimatique, l'utilisation des énergies renouvelables et des matériaux locaux ;
 - **Concevant des modes d'implantation réfléchis par rapport aux caractéristiques de la parcelle** et à l'environnement paysager et urbanistique tout en **favorisant des espaces conçus pour des conditions d'usage optimales** assurant une intimité aux habitants et une adaptation au changement climatique (végétalisation, limitation de l'imperméabilisation...).

❏ AXE 1 – UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE A CONFORTER

- **Objectif 1.3 : Préserver la vitalité de la commune en confortant l'offre de services et d'équipements de proximité, support à un cadre de vie de qualité**
- **Maintenir/renforcer l'offre commerciale et de services de proximité**, indispensables aux besoins quotidiens de la population :
 - **Préserver les commerces existants** au sein du bourg, au bord du plan d'eau et dans les gorges de la Sioule (bar, restaurants...) ainsi que les services et équipements du quotidien (école, city-stade) ;
 - **Concrétiser la réalisation du multi-services rural** (poste, épicerie, dépôt de colis...) dans l'ancienne poste et **permettre le projet de restructuration de la boulangerie.**
- **Poursuivre une politique d'aménagement urbain et paysager qualitative :**
 - **Requalifier la traverse du bourg** en lui redonnant une véritable fonction d'espace public, notamment en végétalisant les abords, en créant du stationnement et en recalibrant l'emprise de la chaussée afin d'offrir davantage de place aux piétons ;
 - **Favoriser la structuration d'un réseau de circulations douces et partagées à l'échelle du bourg et du plan d'eau** afin de connecter les pôles d'habitats, les équipements et les espaces de loisirs ;
 - **Préserver et mettre en valeur les éléments paysagers structurants**, notamment les abords du plan d'eau, les parcs et espaces récréatifs dans le bourg ainsi que les venelles jardinées et le patrimoine vernaculaire (église, croix ...) ;
 - **Renforcer la place de la nature dans le bourg** par la végétalisation des espaces publics (utilisation de palettes végétales adaptées au contexte local) et en accompagnant les initiatives privées ;
 - **Préserver les cônes de vues depuis les espaces habités vers les sites paysagers**, notamment le plan d'eau de Servant et la Chaîne des Puys ;
 - **Soigner le traitement paysager des entrées de bourg**, notamment à l'Ouest (Route de St-Eloy) et au Sud (Route de Menat) ;
 - **Veiller à l'intégration qualitative du mobilier urbain** (transformateurs, bancs, pylônes...) en privilégiant des formes et matériaux cohérents avec l'identité du bourg et une **implantation harmonieuse dans l'espace public.**

❑ AXE 2 – UNE ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE À CONSOLIDER

Située à proximité du projet de mine de lithium d'Échassières et du site de Rockwool, la commune bénéficie d'un **environnement économique dynamique** susceptible d'influer positivement sur son attractivité résidentielle et sur le maintien de ses activités locales.

Commune à vocation agricole, Servant s'appuie sur un **tissu d'une vingtaine d'exploitations** réparties sur l'ensemble de son territoire. Majoritairement **tournée vers l'élevage bovin allaitant**, l'activité agricole compte également **des exploitations orientées vers l'élevage laitier, porcin et la polyculture**.

En lien avec son **cadre naturel remarquable** – plan d'eau de Servant, gorges de la Sioule – la commune **bénéficie également d'une offre touristique variée** (camping, restauration, via ferrata...) et d'évènements sportifs reconnus (*l'Infernale*) qui participent à son attractivité.

À travers cet axe stratégique, Servant souhaite **favoriser le développement et la pérennisation des exploitations agricoles**, et **consolider son attractivité touristique en valorisant ses atouts paysagers et ses équipements touristiques**.



25
Exploitations
agricoles (2020)



1 700 ha dédiés à
l'activité agricole
(2022)

Un plan
d'eau de
7,5 ha

Des
équipements
touristiques le
long des gorges
de la Sioule

1 camping
35 emplacements
et 5 mobil-homes



Plan d'eau de Servant - ©Combrailles-Auvergne

❑ AXE 2 – UNE ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE À CONSOLIDER

- **Objectif 2.1 : Pérenniser l'activité agricole, pilier de l'activité économique et de l'emploi du territoire**
 - **Accompagner le développement d'exploitations agricoles à taille humaine, durables et ouvertes à l'innovation, en facilitant l'installation des jeunes et l'essor des pratiques raisonnées et des circuits courts pour construire une agriculture locale plus résiliente ;**
 - **Garantir la fonctionnalité des espaces agricoles pour le développement des exploitations agricoles et la préservation de la vocation des hameaux agricoles**, notamment en limitant les conflits d'usage engendrés par l'implantation d'habitations à proximité des exploitations (appliquer les règles de réciprocité), maintenir les circulations (animaux et engins) et les accès agricoles ;
 - **Permettre aux bâtiments agricoles d'évoluer et de se valoriser**, notamment via la réhabilitation de bâtiments agricoles désaffectés (granges, anciens corps de ferme) **et encadrer les pratiques émergentes** : développement d'usage mixte agriculture/énergie (bâtiments photovoltaïques, agrivoltaïsme)...



Bâtiments agricoles recouverts de panneaux photovoltaïques à Servant - ©Google Street View

❑ AXE 2 – UNE ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE À CONSOLIDER

- **Objectif 2.2 : Renforcer la durabilité de l'économie touristique locale**
 - **Encourager le développement et la diversification des activités touristiques autour du plan d'eau et de la base de loisirs** en prenant en compte les enjeux liés à la qualité de l'eau (cyanobactéries) ;
 - **Conforter une offre d'hébergements marchands de qualité**, qui s'appuie notamment sur le camping municipal ainsi que les hébergements touristiques existants (logements meublés de tourisme) ;
 - **Valoriser les activités et les équipements touristiques sur l'ensemble du territoire**, en lien avec la Communauté de Communes qui exerce la compétence « tourisme », notamment dans les gorges de la Sioule (hôtels-restaurants, via ferrata, canoë, randonnées...) et permettre l'émergence de nouveaux projets ;
 - **Favoriser les projets et les événements touristiques et sportifs** qui contribuent à la dynamique locale, par exemple la course « *l'Infernale* ».



Hôtel Beau Site, allée de la Sioule - ©Campus Développement



Camping municipal et base de loisirs - ©Campus Développement

❑ AXE 2 – UNE ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE À CONSOLIDER

- **Objectif 2.3 : Soutenir l'économie présentielle locale, en particulier l'artisanat**
 - **Maintenir/renforcer l'offre commerciale et de services de proximité**, indispensables aux besoins quotidiens de la population (cf AXE 1 - objectif 1.3) ;
 - **Conforter le tissu artisanal implanté sur la commune**, notamment les métiers d'art (céramique, ferronnerie...) et permettre l'émergence de nouvelles pratiques artisanales ;
 - **Faciliter l'accueil et l'implantation d'ateliers ou d'espaces de production**, notamment en mobilisant le bâti existant ;
 - **Permettre l'implantation d'activités économiques de proximité**, en lien avec les flux induits par le projet EMILI.



Artisanat d'art à Servant - ©Campus Développement



Garage automobile à Servant - ©Facebook – Garage PB Racing

❑ AXE 3 – UN CADRE DE VIE ET UN ÉQUILIBRE ÉCOLOGIQUE À PRÉSERVER

Située à l'interface des collines des Combrailles, de la plaine bocagère de l'Allier et de la vallée de la Sioule, la commune de Servant s'inscrit dans un **cadre naturel remarquable**, reflet de la richesse et de la diversité paysagère du territoire.

Le **paysage de la commune de Servant se définit autour de plusieurs entités paysagères** : espaces ouverts pâturés à destination agricole, **boisements**, **espaces urbanisés** (bourg et villages) et **habitat diffus**, gorges de la Sioule...

Ce contexte naturel constitue un **véritable atout pour l'attractivité résidentielle et touristique** en offrant un **cadre de vie de grande qualité**.

À travers cet axe stratégique, **Servant souhaite préserver ce cadre de vie en protégeant les fonctionnalités écologiques des espaces naturels et en valorisant ses paysages et son patrimoine**.

4 ZNIEFF

866 ha
classés en zone
Natura 2000
« Gorges de la
Sioule »

1 plan
d'eau
d'environ 8 ha



Plan d'eau de la Prade - ©Campus Développement



Paysages de Servant - ©Campus Développement

❑ AXE 3 – UN CADRE DE VIE ET UN ÉQUILIBRE ÉCOLOGIQUE À PRÉSERVER

- **Objectif 3.1 : Pérenniser les fonctionnalités des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques**
 - **Protéger les espaces naturels patrimoniaux et les milieux d'intérêt notable** en limitant l'urbanisation : **préserver la vallée de la Sioule et ses ripisylves ainsi que les sites concernés par des périmètres de protection (ZNIEFF des « Gorges de Châteauneuf-Menat », des « Gorges de Chouvigny » et de la « Forêt des Colettes et Satellites », périmètre Natura 2000 « Gorges de la Sioule »)** ;
 - **Conforter les continuités écologiques boisées en protégeant les massifs forestiers** (Forêt des Colettes, forêt communale de Servant, forêt des Bioles, bois du Roy) et en préservant le **réseau de haies bocagères existant** ;
 - **Préserver et maintenir ouverte les prairies permanentes et pâturées.**
- **Objectif 3.2 : Garantir la fonctionnalité des milieux humides et aquatiques du territoire**
 - **Protéger les zones humides et milieux aquatiques** de l'urbanisation et des pollutions, notamment le plan d'eau de la Prade et la Sioule ;
 - **Valoriser et protéger les plans d'eau, étangs et mares** afin de garantir un équilibre écologique et une sécurité sanitaire.
- **Objectif 3.3 : Préserver et valoriser le patrimoine paysager et bâti de qualité**
 - **Protéger et préserver les éléments de patrimoine paysager : arbres remarquables** (tilleuls...), notamment à proximité des espaces habités, **haies bocagères, éléments de petit patrimoine** (croix, oratoires, murets patrimoniaux au sein du bourg...) ;
 - **Préserver les vues vers les éléments paysagers structurants**, notamment le plan d'eau, la vallée de la Sioule et la Chaîne des Puys.

❑ AXE 3 – PRÉSERVER LE CADRE DE VIE ET L'ÉQUILIBRE ÉCOLOGIQUE



Plan d'eau de la Prade - ©Campus Développement



Haies bocagères à Servant - ©Campus Développement



Forêt des Colettes - ©Office de Tourisme Val de Sioule



Vallée de la Sioule - ©Google Street View



Murets patrimoniaux - ©Campus Développement



Prairies ouvertes et cultures - ©Campus Développement

❑ AXE 4 – UNE RÉSILIENCE TERRITORIALE À CONSTRUIRE

Le **changement climatique** représente aujourd'hui **un enjeu majeur pour tous les territoires**, aussi bien en termes **d'adaptation que de réduction des émissions de GES**. Ainsi, bien que Servant soit une commune rurale, l'enjeu reste important.

En lien avec son **contexte naturel**, Servant doit également **faire face à plusieurs risques naturels** qui doivent être **pris en compte dans les choix d'urbanisation**.

La **préservation du cadre de vie** implique par ailleurs de **prendre en compte les nuisances et pollutions** susceptibles engendrées par les activités humaines.

À travers cet axe stratégique, la commune souhaite **renforcer sa résilience face aux phénomènes pouvant affecter son fonctionnement et la qualité de vie de ses habitants**.

Une
consommation
d'électricité 7
fois supérieure à
la production

Des risques
naturels
principalement
liés au contexte
hydrologique

Des
nuisances et
pollutions
réduites



Barrage des Fades (risque inondation) - ©Lac des Fades Auvergne

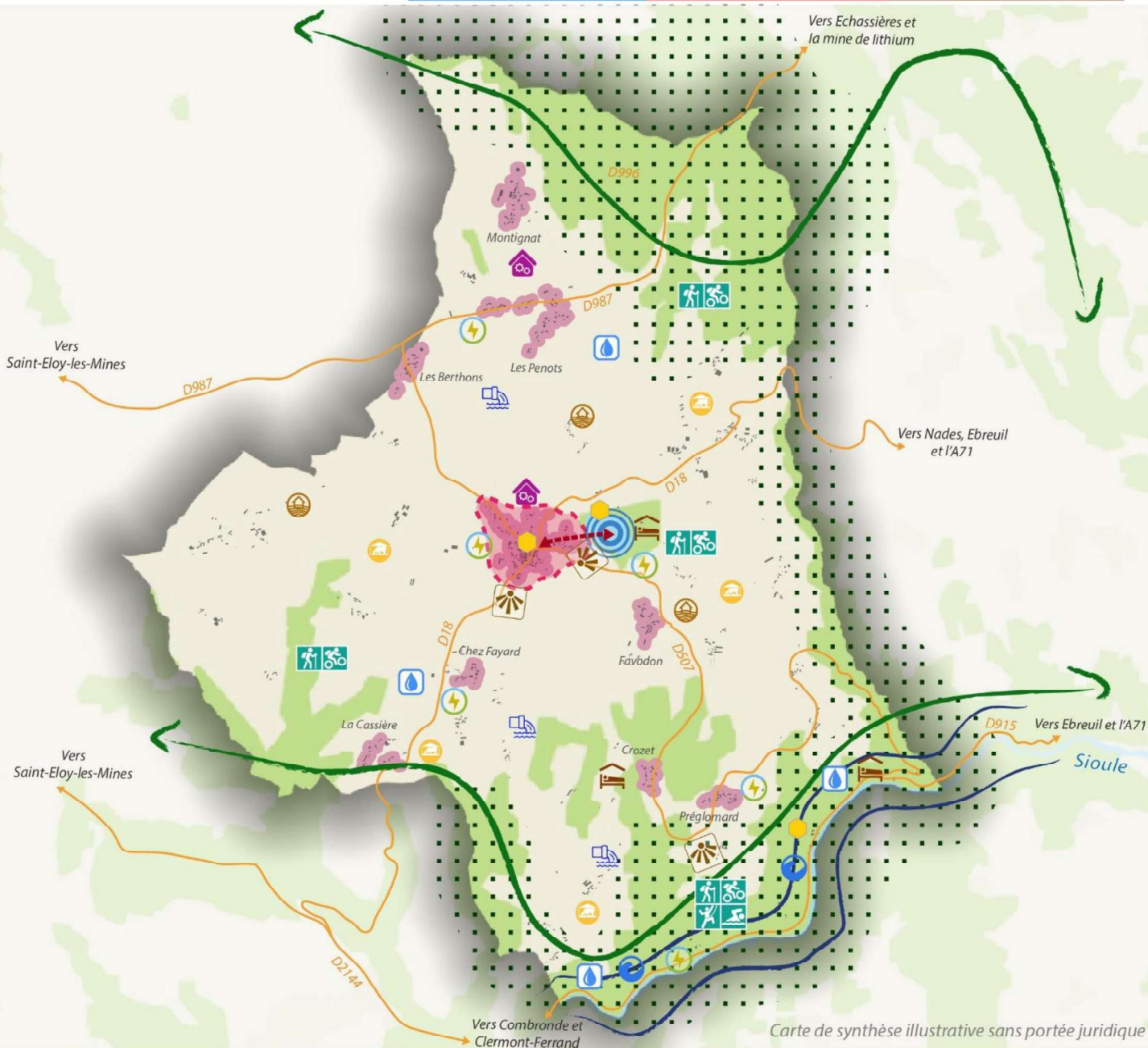


Exploitation agricole susceptible d'engendrer des nuisances -
©Google Street View

❑ AXE 4 – UNE RÉSILIENCE TERRITORIALE À CONSTRUIRE

- **Objectif 4.1 : Construire un territoire résilient face aux risques et aux nuisances**
 - **Prendre en compte les risques naturels majeurs dans les choix d'urbanisation**, notamment le risque inondation lié à la Sioule et le risque mouvement de terrain ;
 - **Prendre en compte les enjeux liés au changement climatique** en limitant l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols, notamment par le biais de la végétalisation des espaces publics du bourg ;
 - **Veiller à une bonne adéquation entre le développement urbain et les capacités de traitement des eaux usées de la station d'épuration** dans le bourg ;
 - **Préserver la ressource en eau**, tant en termes de qualité que d'approvisionnement, notamment au regard des activités agricoles.

- **Objectif 4.2 : Inscrire la commune dans une trajectoire de transition énergétique**
 - **Favoriser la rénovation énergétique du bâti, aussi bien privé que public**, en prenant en compte les contraintes patrimoniales ;
 - **Optimiser les aménagements pour faciliter l'usage des mobilités douces et décarbonées** (bornes de recharge de véhicules électriques...) entre le bourg et le plan d'eau, notamment en lien avec le projet de requalification de la traverse du bourg ;
 - **Encadrer et permettre le développement des énergies renouvelables** (photovoltaïque en toiture), en lien avec les enjeux paysagers et patrimoniaux.



Axe 1 : Une activité résidentielle à conforter

- 1.1 - Accueillir de nouveaux habitants permanents en produisant une offre de logements adaptés
- 1.2 - Promouvoir un développement urbain harmonieux et résilient qui favorise la sobriété foncière
 - Poursuivre une politique d'aménagement urbain et paysager qualitative notamment en connectant le bourg et le plan d'eau
- 1.3 - Préserver la vitalité de la commune en confortant l'offre de services et d'équipements de proximité
- Maintenir/renforcer l'offre commerciale et de services de proximité

Axe 2 : Une attractivité économique et touristique à consolider

- 2.1 - Pérenniser l'activité agricole, pilier de l'activité économique et de l'emploi du territoire
 - Accompagner le développement d'exploitations agricoles à taille humaine et permettre aux bâtiments agricoles d'évoluer
 - Garantir la fonctionnalité des hameaux et espaces agricoles
- 2.2 - Renforcer la durabilité de l'économie touristique locale
 - Encourager la diversification des activités touristiques autour du plan d'eau et de la base de loisirs
 - Conforter une offre d'hébergements marchands de qualité
 - Valoriser les activités et équipements touristiques sur l'ensemble du territoire
- 2.3 - Soutenir l'économie locale, en particulier l'artisanat

Axe 3 : Un cadre de vie et un équilibre écologique à préserver

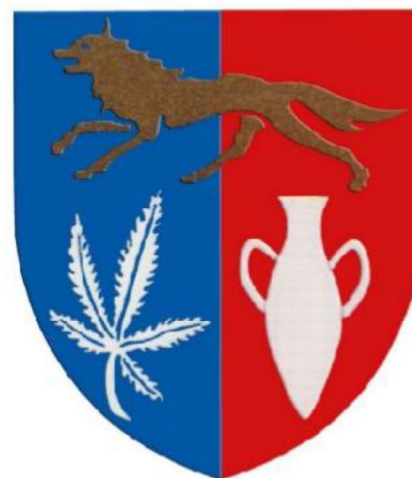
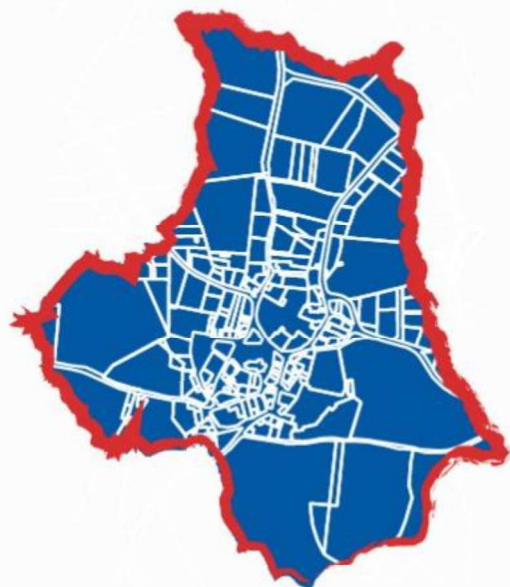
- 3.1 - Pérenniser les fonctionnalités des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques
- 3.2 - Garantir la fonctionnalité des milieux humides et aquatiques
- 3.3 - Préserver et valoriser le patrimoine paysager et bâti de qualité
- Préserver les vues vers les éléments paysagers structurants

Axe 4 : Une résilience territoriale à construire

- 4.1 - Construire un territoire résilient face aux risques et nuisances
 - Prendre en compte les risques naturels dans les choix d'urbanisation (inondation, mouvement de terrain...)
 - Veiller à une bonne adéquation entre le développement urbain et les capacités de traitement des eaux usées
 - Préserver la ressource en eau
- 4.2 - Inscrire la commune dans la transition énergétique
 - Favoriser la rénovation énergétique du bâti et encadrer et permettre le développement des énergies renouvelables

PLU

Plan Local d'Urbanisme



SERVANT